



Assemblée générale

Distr. générale
28 mai 2013
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 350^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 5 avril 2013, à 10 h 30

Président : M. Diallo. (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits survenus depuis la séance précédente du Comité

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus de paix

Invitation de la République bolivarienne du Venezuela au Comité à tenir une réunion à Caracas les 17 et 18 avril 2013

Rapport sur les travaux du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien

Programme provisoire de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine qui doit se tenir à Addis Abeba les 29 et 30 avril

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

13-28198 (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Faits survenus depuis la séance précédente du Comité

2. **Le Président** dit que Chypre, la Suède et la Lituanie ont rehaussé le statut diplomatique qu'elles accordent aux missions de la Palestine. Le 10 février, Israël a approuvé la construction de 346 nouveaux logements dans les colonies de peuplement. Les 13 et 14 février, le Japon et l'État de Palestine ont organisé ensemble, à Tokyo, la Conférence sur la coopération entre États d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine. Le 22 février, des représentants de l'État de Palestine ont exigé l'ouverture d'une enquête internationale sur la mort d'Arafat Jaradat pendant sa détention dans une prison israélienne. Les 27 et 28 février, le Comité a réuni à Rome le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien. Le 6 mars, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a publié un rapport sur le mauvais traitement des enfants palestiniens détenus par Israël. Le 19 mars, à une réunion à Bruxelles, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance aux Palestiniens a appelé les donateurs à contribuer à combler le manque de financement du gouvernement palestinien en 2013, qui était estimé à 1,2 milliard de dollars. Le 22 mars, les États-Unis ont débloqué près de 500 millions de \$ d'aide à l'État de Palestine. Le 25 mars, Israël a repris les transferts à l'Autorité palestinienne des recettes fiscales palestiniennes qu'il avait perçues en son nom mais conservées. Le 26 mars, au Sommet de 2013 de la Ligue des États arabes, tenu à Doha, le Qatar a appelé à la création d'un fond d'un milliard de \$ pour Jérusalem-Est et a offert d'y apporter 250 millions de \$. Il a aussi appelé à un sommet d'ampleur moindre de la Ligue qui se tiendrait au Caire pour favoriser la réconciliation palestinienne.

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus de paix

3. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que la situation sur le terrain reste instable. La mort d'un prisonnier palestinien, due à un cancer non soigné dans une prison palestinienne, a provoqué de vastes protestations, de même que celle, ultérieurement, de

deux adolescents palestiniens tués par l'armée israélienne. Une lettre au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité sur la situation des prisonniers palestiniens est en cours d'envoi et sera diffusée aux États Membres des Nations Unies. Le sentiment croissant de frustration du peuple palestinien a conduit à des heurts dans la Bande de Gaza, qui continue de lutter contre le blocus immoral et illégal imposé par Israël, les dirigeants israéliens menaçant de lancer une vaste opération militaire dans cette zone. En outre, Israël continue de séparer Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie occupée en déplaçant des familles palestiniennes, en démolissant des maisons et en construisant des colonies de peuplement illégales.

4. Sur le front politique, M. Barack Obama, Président des États-Unis, a visité Ramallah et Bethléem et M. John Kerry, le Secrétaire d'État, rencontrera des dirigeants israéliens et palestiniens pour essayer de faire avancer le processus politique. Israël poursuit ses provocations au sujet des colonies de peuplement malgré le consensus international concernant leur illégalité. Des négociations ne pourront reprendre que lorsque ces activités auront cessé. En s'engageant à libérer les prisonniers palestiniens, y compris ceux qui le sont depuis avant la signature des Accords d'Oslo, et en remplissant l'engagement de libérer 1 000 prisonniers pris par M. Olmert, son ancien premier ministre, Israël agirait positivement vers la réouverture de négociations.

5. M. Mansour exprime l'espoir que M. Kerry pourra contribuer à amener Israël à la position exposée par M. Obama en mai 2011 selon laquelle l'occupation commencée en 1967 devrait prendre fin et les négociations entre les deux parties devraient commencer sur la base des frontières du 4 juin 1967. En se rangeant à ces conditions, ainsi qu'aux principes de Madrid, à l'Initiative arabe de paix et à la feuille de route du Quatuor, Israël jetterait les bases d'un dialogue utile. Les autorités palestiniennes n'ont ménagé aucun effort pour appuyer le processus de paix. L'existence d'un État de Palestine indépendant résultant d'une solution reposant sur deux États suppose la volonté internationale de faire respecter le droit international par Israël, en particulier en ce qui concerne les activités de peuplement.

6. À son sommet de 2013, la Ligue des États arabes a décidé de constituer une délégation ministérielle sur la question de Palestine, sous la conduite du Premier

ministre du Qatar et avec la participation du Secrétaire général de la Ligue et de représentants de la région; la délégation rencontrera M. Kerry. De plus, on espère qu'elle pourra participer au débat ouvert du Conseil de sécurité prévu le 24 avril et rencontrer le Secrétaire général des Nations Unies pour apporter la preuve de l'appui des États arabes au processus politique. M. Mansour invite les membres du Comité à participer au débat du Conseil de sécurité pour montrer que l'année 2013 est critique pour l'avenir de la solution reposant sur deux États. Enfin, il espère que tous les membres du Comité et les observateurs assisteront à la session extraordinaire que celui-ci doit tenir à Caracas les 17 et 18 avril.

7. **M. Mcakuvana** (Afrique du Sud) dit que son gouvernement regrette l'impasse du processus politique et espère qu'un nouveau gouvernement israélien lèvera les obstacles aux entretiens de paix en faisant cesser la construction des colonies de peuplement. Les nouvelles selon lesquelles Israël a repris les transferts des recettes fiscales étaient attendues depuis longtemps car les fonds n'auraient jamais dû être retenus.

8. M. Mcakuvana se déclare inquiet du sort des prisonniers palestiniens et condamne la mort de Maysara Abu Hamdiya, due à ce que sa maladie n'a pas été soignée. Il appelle le gouvernement israélien à respecter les droits de l'homme des prisonniers palestiniens, conformément aux conventions de Genève. Le Comité a examiné la question des prisonniers dans le passé mais Israël n'a guère réagi. Lui-même suggère que le Comité réfléchisse à nouveau à la question afin de proposer de nouvelles actions.

Invitation de la République bolivarienne du Venezuela au Comité à tenir une réunion à Caracas, les 17 et 18 avril 2013

9. **Le Président** dit que le Bureau accueille avec satisfaction l'offre généreuse du Gouvernement vénézuélien d'accueillir une réunion spéciale du Comité à Caracas. Cette réunion, qui sera la première initiative importante du Venezuela en matière de politique étrangère depuis l'élection de son président, témoigne de l'importance que ce pays attache à la cause palestinienne. Le Comité attache beaucoup de prix à l'engagement du Venezuela en faveur de l'État de Palestine ainsi qu'à sa politique étrangère pacifique et indépendante.

10. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) dit que son gouvernement réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien juste après la mort d'un ancien dirigeant en prison et de deux adolescents palestiniens, et appelle à la libération de tous les prisonniers politiques.

11. Le 12 décembre 2012, les autorités vénézuéliennes ont rencontré M. Riyad Al-Maliki, ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, afin de s'entretenir de mesures qui atténueraient les sanctions actuellement imposées au peuple palestinien à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 67/19 qui a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur à l'ONU. Ultérieurement, le gouvernement vénézuélien a proposé d'accueillir une réunion du Comité à Caracas les 17 et 18 avril 2013; le Comité a accepté cette proposition au Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien en février 2013. Une invitation officielle, envoyée à tous les membres et observateurs le 1^{er} avril, a indiqué les deux grands thèmes approuvés par le Bureau : les effets de la résolution 67/19 et les initiatives pour renforcer la solidarité avec le peuple palestinien.

12. Le gouvernement vénézuélien prendra à sa charge les coûts des participants à ce séminaire et une partie des coûts des observateurs. À l'ordre du jour du séminaire figurent une cérémonie d'ouverture, deux réunions de table ronde sur les deux thèmes, et des observations de clôture du Président vénézuélien. M. Valero Brice invite instamment les membres et les observateurs à indiquer dès que possible s'ils participeront à ce séminaire car des élections présidentielles doivent avoir lieu le 14 avril et des milliers de voyageurs sont attendus au Venezuela.

13. **M. Reyes Rodrigues** (Cuba) dit qu'il importe de reconnaître les efforts déployés par le gouvernement vénézuélien pour accueillir cette réunion. Depuis la mort de M. Hugo Chavez le 5 mars 2013, le pays est mobilisé par une grande campagne électorale nationale à laquelle participent les consulats, qui sont occupés à aider les expatriés à participer aux élections. La décision d'accueillir la réunion à un moment aussi difficile témoigne de l'attachement du Venezuela et de toute la région latino-américaine à la cause palestinienne. Le gouvernement cubain sera représenté à la réunion et invite tous les membres du Comité à y participer.

Rapport sur les travaux du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien tenu à Rome les 27 et 28 février 2013

14. **M. Grima** (Malte), Rapporteur, dit que le thème du séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien de 2013, qui s'est tenu les 27 et 28 février à Rome, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a été « l'Assistance au peuple palestinien – nouvelle réalité d'un État sous occupation : défis et possibilités ». Ont assisté à ce séminaire les représentants de 55 gouvernements, y compris de l'État de Palestine, de 7 organisations intergouvernementales, de 8 entités du système des Nations Unies et de 34 organismes de la société civile. Trois universitaires italiens ont participé aux discussions par des commentaires sur les interventions des orateurs et en ouvrant une perspective nouvelle au débat. Le Comité était représenté par une délégation composée du Président, des deux vice-présidents, de l'Observateur permanent de l'État de Palestine et de lui-même.

15. À la séance d'ouverture a été présenté un message du Secrétaire général qui a souligné qu'il importait pour l'avenir des institutions palestiniennes de faire avancer concrètement une solution reposant sur deux États. Le Secrétaire général a fait part de son inquiétude face la poursuite par Israël de l'expansion des colonies de peuplement et à la crise financière qui frappe le gouvernement palestinien. À ce sujet, il a réaffirmé l'importance d'un transfert rapide et prévisible des recettes fiscales et douanières qu'Israël retient depuis que l'Assemblée générale a admis l'État de Palestine en tant qu'État non membre ayant statut d'observateur et il a à nouveau appelé les donateurs à honorer leurs promesses de contributions et à intensifier leur soutien.

16. Dans sa déclaration liminaire, le président du Comité a déploré les représailles économiques imposées à l'État de Palestine par Israël en riposte à la résolution de l'Assemblée générale 67/19 et a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts sur les plans économiques, politiques et juridiques pour appuyer la reprise de négociations dignes de ce nom, la réconciliation palestinienne, le renforcement des institutions de Palestine et la levée du blocus de Gaza. Le représentant de la FAO a souligné les efforts déployés par celle-ci pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'ensemble du

Territoire palestinien occupé et pour apporter une assistance à son secteur agricole.

17. À la séance d'ouverture, le discours liminaire a été prononcé par le ministre des finances de l'État de Palestine qui a souligné les limites imposées à l'économie palestinienne par l'occupation et l'absence de maîtrise de ses affaires économiques par le gouvernement. Le Protocole de Paris de 1994 a créé une union douanière partisane qui exclut largement les biens et services palestiniens du marché israélien. Le ministre a souligné les nombreuses violations de ce protocole par Israël et a demandé la mise en place de mécanismes en vue de la bonne application de ce texte. Il s'est dit optimiste depuis l'octroi de son nouveau statut à l'État de Palestine à l'Assemblée générale et a prié instamment les donateurs de contribuer aux efforts de renforcement des institutions palestiniennes. Les donateurs peuvent s'opposer aux politiques israéliennes en appuyant des projets à Gaza, des projets qui contribuent à relier les Palestiniens de Jérusalem-Est et ceux du reste de la Cisjordanie et des projets dans la « zone C ». Il a également indiqué que les produits provenant des colonies devaient être correctement étiquetés et boycottés et que des comptes devaient être demandés aux sociétés qui profitent de l'occupation. Enfin, il a souligné que les avancées politiques étaient étroitement liées aux progrès politiques et devaient être également soutenues.

18. La première séance plénière a examiné les conséquences de l'occupation sur la situation socioéconomique et humanitaire de l'État de Palestine, entre autres les confiscations de terres, les destructions de logements et les restrictions à la circulation des personnes et des biens, l'absence de protection des Palestiniens en Cisjordanie et les taux astronomiques de chômage, ainsi que les dangereuses pénuries d'eau à Gaza. Elle a aussi traité des incidences sur les femmes, l'occupation ayant contribué à l'inégalité entre les sexes sur le marché de l'emploi et ayant miné les structures familiales traditionnelles et les relations entre les hommes et les femmes. Les experts participants ont signalé la stratégie politique du gouvernement israélien consistant à maintenir le statu quo d'un conflit larvé afin de garantir la stabilité politique et économique de son pays. L'expansion des colonies de peuplement est l'expression de cette politique car elle permet au gouvernement de fournir des logements à bon marché tout en affermissant son emprise sur le Territoire palestinien occupé.

19. À la deuxième séance plénière, les experts ont examiné comment relever les défis financiers tout en continuant à renforcer le développement économique et les institutions étatiques. On a pu déterminer que le secteur agricole, que l'occupation a empêché de prendre son essor, tant par la production que par l'emploi, représentait une composante économique stratégique et résiliente capable d'une reprise soutenue. Un accès accru aux terres, à l'eau et aux marchés, ainsi qu'un investissement dans l'infrastructure, pouvaient contribuer à développer les terres irriguées disponibles et accroître le produit intérieur brut; il fallait à la fois une volonté politique énergique et des investissements dans l'économie de la bande de Gaza pour remédier à la situation actuelle. En outre, l'État de Palestine avait besoin de se libérer de sa dépendance forcée à l'égard de l'économie israélienne et de développer un secteur privé dynamique. La croissance économique et la solidité des institutions dépendant d'une bonne gouvernance, la primauté du droit, l'intégrité du secteur public et la gouvernance électronique devaient faire l'objet d'une attention particulière.

20. La troisième séance plénière a été consacrée au rôle de la communauté internationale, en particulier l'Europe, dans l'appui à l'économie palestinienne. Le représentant de l'Union européenne a souligné que l'assistance financière de l'Union à l'Autorité palestinienne visait l'objectif politique plus général d'un État palestinien indépendant. Les participants sont convenus que la situation précaire dans l'État de Palestine était artificielle et résultait de l'occupation et que les facteurs en étaient plus politiques qu'économiques. Les efforts de développement ne pouvaient donc pas avoir d'effet s'ils ne visaient pas aussi à mettre fin à l'occupation. Le rôle crucial joué par la société civile dans les efforts de développement a été souligné tout au long du Séminaire.

21. Toute la documentation liée au Séminaire, y compris le résumé du président, peut être consultée sur le site, sur la Toile, de la Division des droits des Palestiniens. En outre, un rapport d'ensemble du Séminaire sera diffusé en tant que publication des Nations Unies.

22. À la suite du Séminaire, le 1^{er} mars 2013, la délégation du Comité a rencontré des organismes de la société civile s'occupant de la question de la Palestine. Ces consultations, auxquelles ont assisté 21 participants représentant des organismes de la société civile de l'État de Palestine, d'Israël, de France,

d'Italie, du Royaume-Uni, d'Égypte et d'autres pays, ont porté principalement sur des projets de la société civile, entre autres la lutte non violente contre les colonies de peuplement, l'appui à la Zone C et l'assistance humanitaire à la Bande de Gaza. Des représentants du Tribunal Russell sur la Palestine ont aussi apporté des informations sur les préparatifs de la session finale de celui-ci. Le Comité a estimé que l'échange avait été utile et a encouragé les organismes de la société civile à continuer de coopérer entre eux et à rester étroitement en rapport avec lui-même et la Division.

23. Enfin, la délégation du Comité a eu des réunions bilatérales avec le ministère italien des affaires étrangères, notamment le Directeur de la région de la Méditerranée et du Moyen-Orient, le coordonnateur chargé du processus de paix au Moyen-Orient et le directeur général pour la coopération et le développement, qui ont réaffirmé l'engagement politique de l'Italie envers une solution reposant sur deux États et l'appui au peuple palestinien dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'égalité des sexes et du renforcement des institutions.

24. *Le Comité prend note du rapport.*

Programme provisoire de la réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine qui doit se tenir à Addis-Ababa les 29 et 30 avril 2013

25. **Le Président** rappelle à l'attention du Comité le programme provisoire de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine de 2013. Les participants à la Réunion feront le point de la situation de la Palestine en tant qu'État occupé, examineront les responsabilités et l'obligation redditionnelle de la puissance occupante en droit international et évalueront les enseignements à retirer de l'expérience que les États africains ont acquise en mettant fin à la colonisation et en obtenant leur souveraineté et leur indépendance. La Réunion analysera aussi les apports des organismes internationaux et régionaux, ainsi que de la société civile, aux progrès de la paix dans la région. Des invitations ont été envoyées à des experts renommés de cette question, des représentants d'États Membres, des observateurs, des parlementaires, et des représentants d'entités des Nations Unies, d'organisations internationales, de la société civile et des médias.

26. **M. Antonio** (Observateur de l'Union africaine) accueille avec satisfaction la décision de tenir la réunion à Addis Abeba, berceau de l'Union africaine. Il réaffirme la solidarité de l'Union avec le peuple palestinien, en notant qu'une résolution ou une décision appuyant la Palestine est adoptée à toutes les réunions de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement et que le Sommet de l'Union africaine s'est félicité du changement de statut de la Palestine à l'ONU.

27. *L'ordre du jour provisoire est adopté.*

La séance est levée à 11 h 50.